

30 septembre 2003 - Conférence de presse Fleurier, CORA

Année européenne des personnes handicapées. Projets de Pro Infirmis Neuchâtel

Le Conseil de l'Union européenne a proclamé l'année 2003 « Année européenne des personnes handicapées ». Ce choix n'est pas dû au hasard, il marque le dixième anniversaire de l'adoption par l'assemblée générale des nations unies des règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées.

Pour cette année européenne, le Conseil de l'Europe vise deux buts :

1. sensibiliser les gens aux droits des personnes handicapées
2. encourager la réflexion et la discussion sur les mesures nécessaires pour promouvoir l'égalité des chances des personnes handicapées
3. renforcer la coopération entre toutes les organisations et les personnes qui oeuvrent dans le domaine du handicap
4. améliorer la perception du handicap et présenter les personnes handicapées de manière positive.
5. montrer qu'il y a de nombreuses formes de handicaps
6. montrer les obstacles que les personnes handicapées rencontrent dans leur quotidien

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de l'Europe propose d'organiser tout au long de l'année des campagnes d'information, ainsi que des manifestations et des rencontres qui puissent faire mieux comprendre le handicap.

La Conférence de Madrid de 2002 a fixé le cadre conceptuel de cette année 2003. Elle insiste en particulier sur le fait que le véritable combat se déroule au plan local, au niveau des problèmes quotidiens. Il s'agit d'intégrer la problématique du handicap dans la politique communale, en particulier en ce qui concerne l'éducation, l'emploi, le logement, les transports, la santé et les services sociaux. Pour cela, il faut rapprocher les personnes handicapées de l'ensemble de la société, créer des occasions de rencontre, de discussion et amorcer la compréhension mutuelle.

Pro Infirmis Neuchâtel, comme principale organisation d'aide aux personnes en situation de handicap, se sent particulièrement concernée par cette action et tient à apporter sa contribution à cette Année européenne des personnes handicapées.

Nous avons voulu mettre l'accent essentiellement sur la participation des personnes handicapées à la vie sociale et mettre en valeur leur créativité, notamment dans les domaines de la culture et de l'économie. Montrer les richesses, la créativité, les compétences des personnes handicapées, c'est faire comprendre aussi l'importance de leur apport à la société.

Il est généralement admis que les personnes handicapées représentent environ **10% de la population globale**. Cela signifie que l'on compte environ 700'000 personnes handicapées en Suisse. Notre conception du handicap a changé aujourd'hui. Elle n'est plus basée sur une prise en charge médicale, mais sur le **potentiel du citoyen handicapé**, à participer à la vie sociale et au marché du travail. La nouvelle approche préconise des politiques en faveur des personnes handicapées fondées sur le respect et la promotion des droits de la personne

humaine, en éliminant les discriminations et en favorisant l'égalité des chances, permettant ainsi à chacun de vivre de manière autonome et d'exercer ses propres choix.

- Les personnes handicapées sont des citoyens à part entière, qui doivent pouvoir **vivre de manière autonome**, s'assumer eux-mêmes dans toute la mesure de leurs moyens.
- **Les enfants doivent pouvoir fréquenter** les écoles communales chaque fois que c'est possible. Le contact entre les enfants handicapés et valides est important pour les uns comme pour les autres. Comprendre la différence, vivre avec, avoir les égards nécessaires pour que les personnes différentes puissent être intégrées dans les cours et dans les jeux, c'est un enrichissement humain pour les enfants qui vont bien.
- **Les études doivent être accessibles** aux jeunes handicapés comme aux autres. Les statistiques montrent que le handicap favorise un niveau d'éducation et de travail bas et donc la pauvreté. Il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine.
- Dans toute la mesure du possible, il faut faire **disparaître les obstacles architecturaux** dans les rues, les bâtiments et les transports publics, afin que tous puissent les utiliser. D'ailleurs, ce qui est accessible en fauteuil roulant, l'est aussi pour les poussettes et les pousse-pousse, les personnes âgées et pour les déménageurs !
- Et enfin, il faut que les personnes handicapées puissent **travailler** à leur rythme et obtiennent des places de travail adéquates. Nous aurons une semaine sur ce thème début novembre, en collaboration avec les autres organisations pour handicapés.

En Suisse, le droit des personnes handicapées a fait quelques progrès. La **nouvelle Constitution** fédérale du 18 avril 1999 contient un article interdisant toute discrimination à l'égard des personnes handicapées. La disposition qui n'existait pas dans l'ancienne constitution, demande à la Confédération et aux cantons d'élaborer des lois visant à éliminer les inégalités qui frappent les personnes handicapées. Le Conseil fédéral a édicté une loi, la **LHand**, que les Chambres ont approuvée au cours de la session d'hiver 2002. Elle apporte quelques améliorations, mais ne va pas assez loin, en particulier elle ne reconnaît pas aux personnes handicapées le droit d'accéder directement aux installations et aux bâtiments publics.

Cependant, la sensibilisation à la cause des personnes handicapées doit être intensifiée. En effet, la discrimination rencontrée par les personnes handicapées se nourrit de l'ignorance de leurs besoins. En effet, l'année 2003 a été particulièrement difficile pour les personnes handicapées. Elle a été tristement marquée par le **refus de leur initiative** le 18 mai, puis par des propositions de **coupes importantes** décrétées par Pascal Couchepin dans les budgets des institutions pour personnes handicapées dans le cadre des mesures d'allègement budgétaire et enfin, par la **campagne particulièrement indigne, de l'UDC** alémanique contre les faux invalides. A cela s'ajoute la **4^{ème} révision de la LAI** et les difficultés de financement de l'AI. Début 2003, le Parlement a à nouveau accepté de puiser 1,5 milliard dans les APG pour renflouer l'AI. A terme, il faudra un point de TVA pour assurer la solidité du financement. Le Parlement tend vers une solution à 0,8 point, mais en sachant déjà que c'est trop restreint.

Dans ce contexte très dur pour les personnes handicapées, il nous semble important de remettre l'église au milieu du village et de montrer une **image réelle et positive des personnes handicapées**. C'est ce que nous nous attachons à faire à travers ces différents événements qui nous ont été préparés par M. John Amos, assistant social chez Pro Infirmis et chef de projets.